



Procès-verbal du Bureau Syndical
de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue
03 septembre 2026

Lieu : Mairie de Frasne

Date de la convocation : 27/08/2026

Membres - Département en exercice : 2

Membres - EPCIs en exercice : 9

Membres présents :

2

Membres présents :

6

Nombre de suffrage exprimés

8

L'an deux mille vingt-six, le trois septembre à neuf heures trente, le Bureau Syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Frasne, sous la Présidence de Monsieur Olivier BILLOT.

Collectivités	Membres du Bureau	
CC Entre Doubs et Loue	BILLOT Olivier	x
CC Loue Lison	GRENIER Jean-Claude	Excusé
Département du Doubs	LOIZON Béatrix	x
CC Altitude 800	DORNIER Aurélien	x
CC Arbois Poligny Salins	LAUBIER Bernard	
CC Grand Pontarlier	INVERNIZZI Laurence	x
CC Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	MIROUDOT Ludovic	x
CC Plateau de Frasne et Val du Drugeon	VUILLEMIN Laurent	x
CC Portes du Haut Doubs	LE HIR Sylvie	x
CC Val de Morteau	ROUGNON Pascal	Excusé
Département du Doubs	ALPY Philippe	x

Secrétaire de séance : Ludovic MIROUDOT conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

1. Approbation PV du 09 juillet 2026	2
2. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage Travaux Doubs.....	2
3. Attribution marché restauration ruisseau du Coude à Labergement Sainte Marie (LIFE).....	3
4. Point sur la sécheresse estivale – gestion lac de Saint Point.....	5
5. Préparation journée de terrain élus/équipe du 1 ^{er} octobre.....	7
6. Retours sur différentes actions menées cet été	8
6.1 Projets GEMA et PI sur ruisseau Vau à Montgesoye	8
6.2 Création embarcadère temporaire canoës à Montgesoye.....	10
6.3 Contrat Natura 2000 réouverture pelouse marnicole à Malans.....	11
7. Questions diverses	12

1. Approbation PV du 09 juillet 2026

Le Président soumet à la validation des membres, le procès-verbal de la séance précédente.

Les membres du bureau à l'unanimité valident le procès-verbal de la séance du 09 juillet 2026

2. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage Travaux Doubs

VP concerné : Jean Claude Grenier

Monsieur le Président explique que la commune de Doubs a sollicité depuis plusieurs années l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue au sujet des phénomènes de crue affectant le Doubs et ses enjeux relatifs aux zones habitées.

L'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue a fait mener par le bureau d'études PROLOG une modélisation hydraulique du Doubs depuis le pont des Rosiers jusqu'à la confluence avec le Dugeon de mai 2022 à novembre 2023.

Sur le scénario retenu à l'issue de la modélisation, l'EPAGE a procédé en 2024 à l'élaboration d'un cahier des charges, puis à la mise en concurrence en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité de la commune aux inondations, qui couvre le Doubs depuis le Parc de l'Île jusqu'au bout de la rue de la Grande Oye.

De mars 2025 à janvier 2026, le cabinet NALDEO a réalisé sa mission en procédant à la reprise des données hydrauliques, puis à la restitution de l'avant-projet (AVP) avec la présentation de plusieurs scénarios et enfin la présentation du projet retenu (PRO).

La commune a fait connaître à l'EPAGE la nécessité de traiter aussi un problème d'érosion de la berge d'un canal de contournement du Doubs situé en dehors de la zone d'intervention du programme évoqué ci-dessus.

Cette intervention étant située en dehors de la compétence d'intervention de l'EPAGE, il apparaît nécessaire d'en confier à ce dernier la réalisation via une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, le financement, à hauteur de 20 000 € maximum, étant assumé par la commune de Doubs à 100 %.

La commune a été informée de l'obligation de réaliser un diagnostic d'archéologie préventive. Celui-ci sera effectué par l'INRAP dans les prochains jours. Selon les conclusions de ce diagnostic, l'attribution du marché pourra être inscrite au Bureau du mois d'octobre.

Compte tenu de l'importance de l'érosion de berge observée sur le secteur, la commune a pris les mesures nécessaires pour en renforcer la sécurisation. Sous réserve de l'attribution du marché, l'entreprise retenue sera sollicitée afin d'étudier la possibilité d'intervenir dès cet automne sur cette partie des travaux. Le reste de l'opération sera réalisé au printemps 2027.

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 2422-5 du Code de la Commande publique, et conformément à l'article 3.3 des statuts de l'EPAGE il est proposé de conclure une convention de délégation ponctuelle de Maîtrise d'ouvrage.

Délibération N°BS-2026-14 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de confortement de berges, entre la commune de Doubs (Maître d'ouvrage) et l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue (Mandataire)**
- **AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tout autre document s'y rapportant**
- **DIT que les crédits sont inscrits au budget**

3. Attribution marché restauration ruisseau du Coude à Labergement Sainte Marie (LIFE)

VP concerné : Laurent Vuillemin

Monsieur Jean-Noël RESCH, chargé de mission GEMAPI, indique que le projet concerne le ruisseau du Coude, sur la commune de Labergement Sainte-Marie. Il se jette dans le Doubs, en amont du lac de Saint-Point.

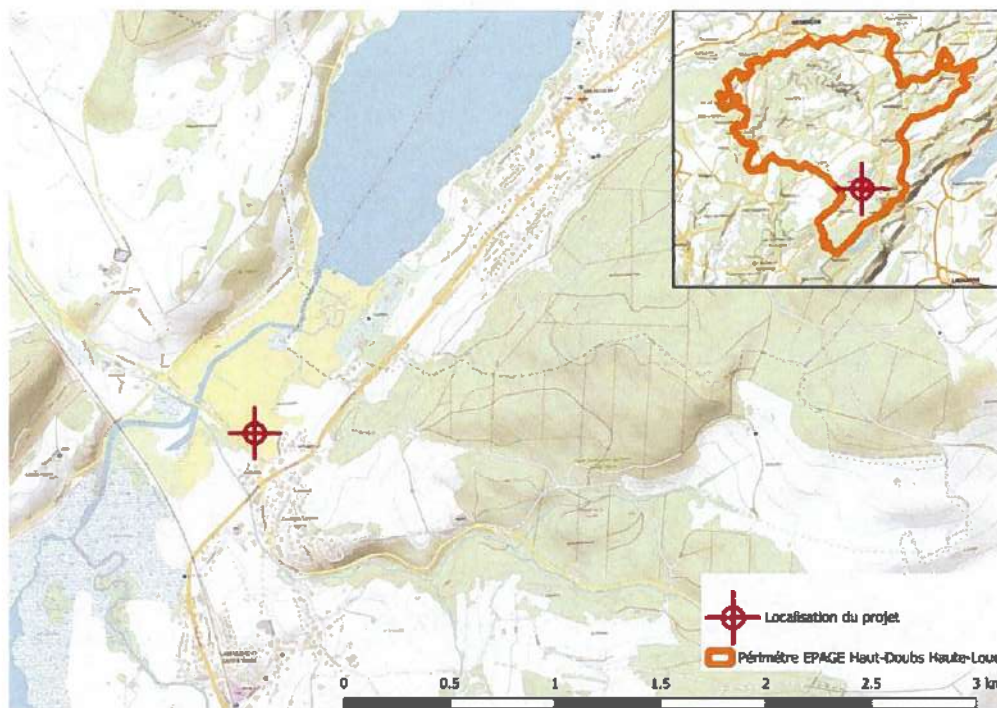


Figure 1 Localisation générale du projet (fond SCAN 1000 – IGN)

Dans le cadre de ce programme, l'EPAGE souhaite engager un projet de restauration du ruisseau du Coude (Labergement Sainte-Marie, 25). Les travaux font l'objet d'une demande de déclaration d'intérêt général (DIG). L'intervention s'effectue dans un milieu naturel très peu portant et nécessite des techniques spécifiques et du matériel adapté.

Compte-tenu de l'absence de détection d'un ancien tracé, il est proposé de recréer un nouveau cheminement au ruisseau jusqu'à la zone humide sous l'influence du lac, sous la forme d'un lit guide, puis de laisser divaguer les écoulements. Une recharge modérée en matériaux minéraux sera apportée dans le tracé nouvellement créé. Les altitudes du fond du lit créé seront calées par des rampes de fond afin d'éviter tout risque d'érosion régressive.

Les objectifs des travaux sont :

- Restaurer le fonctionnement hydromorphologique très dégradé du cours d'eau. En particulier :
 - o L'hétérogénéité : les variations des vitesses d'écoulement, de hauteurs d'eau et de substrat sont favorisées par les travaux envisagés.
 - o La connectivité entre le lit mineur et le lit majeur : le fil d'eau du cours d'eau sera à une altitude évitant le drainage de la zone humide, sans influence de l'incision observée.
 - o L'attractivité : les apports de matériaux sont favorables à la vie aquatique.

- Restaurer le fonctionnement hydrologique du secteur et le niveau de la nappe d'accompagnement, en réduisant notamment les périodes de drainages induites par le surcreusement et l'approfondissement du tracé rectiligne
- Améliorer le fonctionnement biologique du cours d'eau.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre en évitant la dégradation de la tourbe.

De manière générale, les travaux consistent donc :

- A reméandrer 220 m de cours d'eau
- Comblent totalement 490 m de tracé rectiligne ou de fossé
- Curer et évacuer les sédiments excédentaires de l'étang du Coude.

De manière concomitante, sous maîtrise déléguée à l'EPAGE par la commune de Labergement Sainte-Marie, l'étang du Coude sera réaménagé, dans l'objectif de maintenir son existence, sans nuire, voir en favorisant sa biodiversité, tout en garantissant une meilleure sécurité.

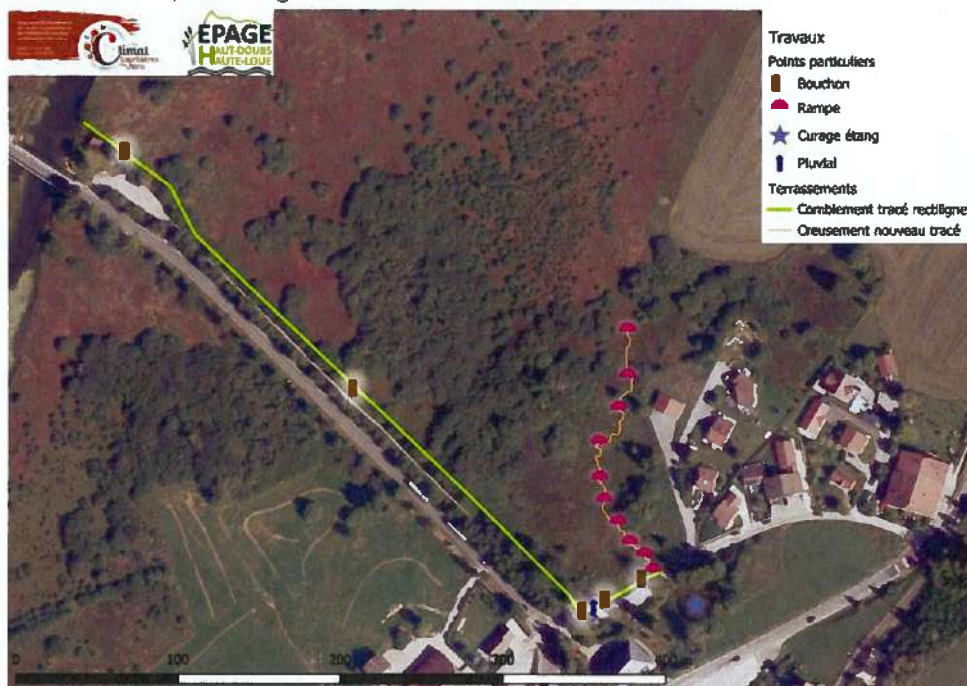


Figure 2 Plan général des travaux

Afin de réaliser les travaux, une consultation des entreprises s'est tenue du 01/07/2026 au 18/08/2026 à 12 h. L'annonce a été publiée sur la plateforme klekoon.com : annonce référencée K4185055 parue le 1/07/2026

Deux offres ont été remises :

- France Clôture Environnement (FCE)
- Jura Natura Services (JNS)

Les deux candidatures sont conformes et acceptées.

Après analyse, négociation et précisions techniques, les classements sont les suivants :

Analyse et classement des prix

- 1- FCE (45/45) : 99 420,75 € TTC
- 2- JNS (38,2/45) : 117 062,75 € TTC

L'analyse des prix est réalisée sur la base de la tranche ferme et des tranches conditionnelles maximales. L'offre de FCE est la mieux classée financièrement.

Analyse et classement des offres techniques

- 1- JNS (55/55)
- 2- FCE (53,6/55)

L'offre de JNS est la mieux classée techniquement.

Note globale et classement général des offres

- 1- FCE (98,6/100)
- 2- JNS (93,2/100)

A l'issue de l'analyse financière et technique, l'offre de FCE est la mieux classée.

Monsieur Jean-Noël RESCH indique que les travaux devront être réalisés avant le 31 octobre 2026.

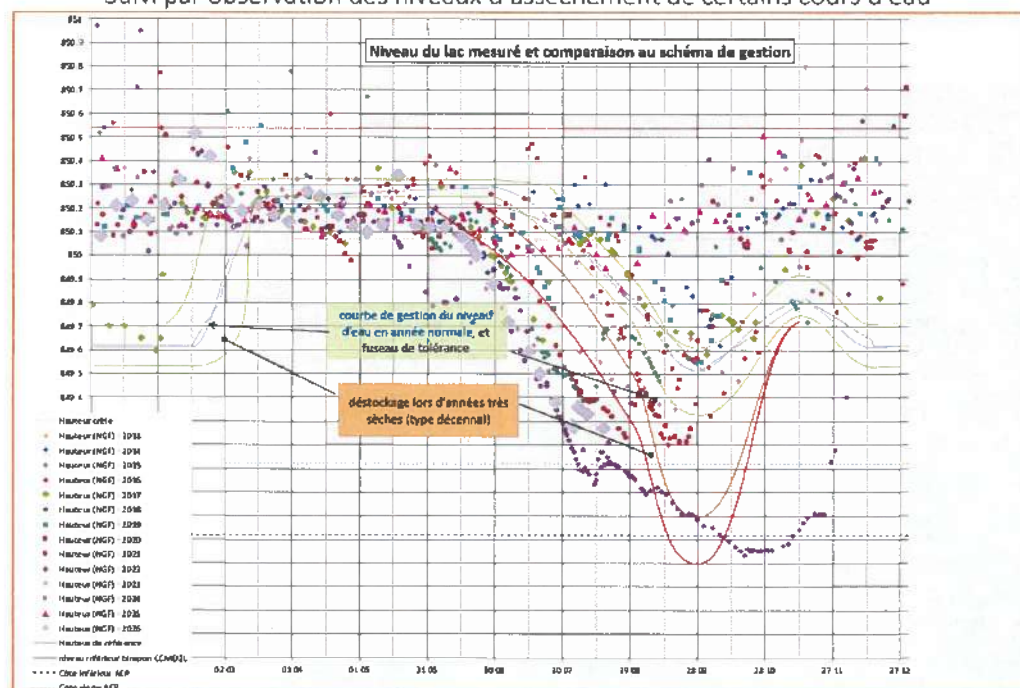
Délibération N°BS-2026-15 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché à l'entreprise France Clôture Environnement pour la réalisation des travaux de restauration du ruisseau du Coude pour un montant de 99 420,75 € TTC
- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tout autre document s'y rapportant
- DIT que les crédits sont inscrits au budget

4. Point sur la sécheresse estivale – gestion lac de Saint Point

Monsieur Jean-Noël RESCH explique que l'EPAGE réalise plusieurs mesure de suivi et d'évaluation des sécheresses estivales sur son territoire :

- Suivi et gestion des niveaux du lac Saint-Point
- Suivi des pertes du Doubs :
 - o Comparaison des débits entre la sortie du Lac et Ville-du-Pont
 - o Point de disparition du Doubs en aval d'Arçon (évaluation de la continuité hydraulique et de l'impact des travaux)
 - o Comparaison des débits dans les zones de travaux entre Doubs et Arçon
- Suivi par observation des niveaux d'assèchement de certains cours d'eau



De début juin à fin juillet, les niveaux du lac Saint-Point sont assez proches de ceux mesurés en 2018. Afin de ralentir la baisse du lac, les services de l'état ont souhaité réduire le soutien du Doubs par le lac et l'ouverture des vannes a été réduite début août. De manière concomitante, un orage rare, localisé, mais important dans le secteur de Labergement Sainte-Marie, a permis de remonter légèrement le niveau qui baisse depuis à une vitesse réduite. Les niveaux actuels sont similaires à ceux de 2022 et supérieurs à ceux de 2018.

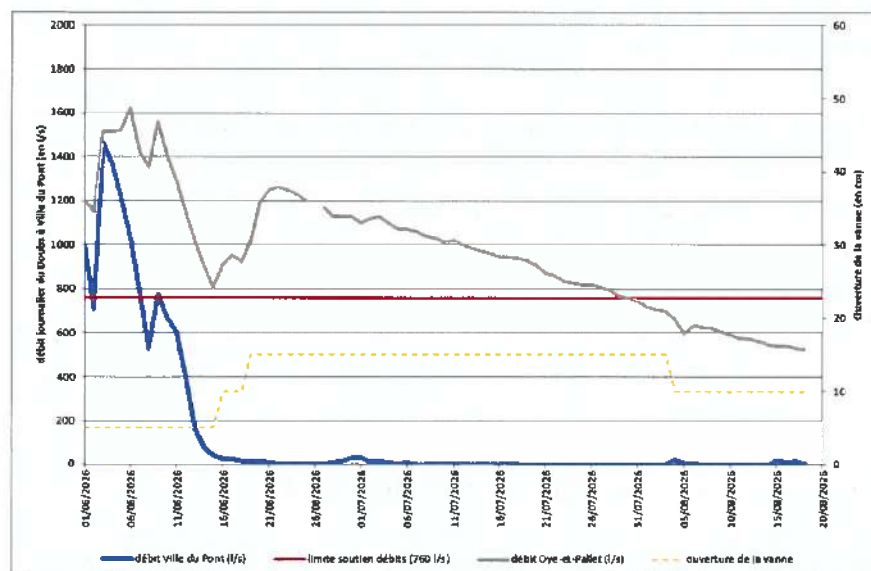


Figure 4 Comparaison entre les débits à la sortie du Lac (Oye-et-Pallet) et Ville du Pont

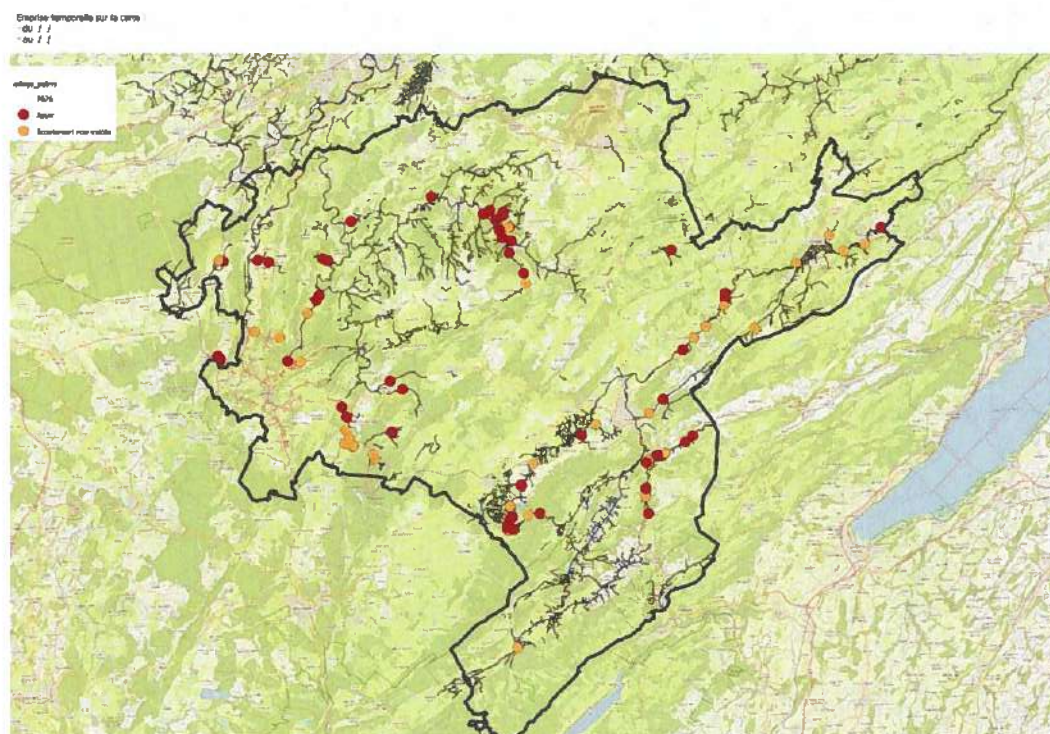
Les débits du Doubs à Ville-du-Pont descendant assez rapidement début juin, un soutien d'étéage du Doubs a été engagé avec une ouverture des vannes du barrage. Cette ouverture est restée cependant modérée, les niveaux du lac n'étant pas exceptionnels. Cette ouverture n'a pas pu empêcher un assèchement du Doubs à Ville du Pont, mais a permis de contribuer au maintien d'une partie du linéaire en eau entre Arçon et Maison du Bois. Sur demande des services de l'état, l'ouverture a été réduite début août et le débit sortant du lac a été limité. Le secteur de Ville-du-Pont peut être considéré comme asséché depuis le 20 juin.



Figure 5 repérage des points de disparition du Doubs

Le point de disparition du Doubs est relevé quasiment hebdomadairement en période d'été. Alors que les conditions météorologiques sont exceptionnelles, il est intéressant d'observer le maintien d'une continuité hydraulique du Doubs à Maison-du-Bois assez longuement, alors que le Doubs se perdait bien en amont les autres années et que le soutien des débits par le lac est modéré. S'il est trop tôt pour conclure à une efficacité des travaux effectués par l'EPAGE sur Doubs et Arçon, cette observation est intéressante.

De même, des campagnes de jaugeage et de mesure des pertes du Doubs sont réalisées depuis 2018 dans le zone de travaux. Les mesures réalisées cette année semblent montrer une réduction du débit total perdu, sans un colmatage complet, ce qui était bien l'objectif affiché. A débit équivalent, les pertes sont passées de 60 à 70 % avant travaux à 10 à 40 % en 2026.



Que ce soit lors de passages réguliers ou lors d'observations fortuites, l'état des écoulements des cours d'eau est enregistré par l'EPAGE sur son territoire. La carte ci-dessus montre l'état des observations de rivières sans écoulement ou totalement asséchées en 2026. La situation d'étiage critique est donc généralisée à l'ensemble des cours d'eau situés sur le périmètre de l'EPAGE (tous les cours d'eau ne sont pas systématiquement référencés, la situation n'est donc pas exhaustive).

5. Préparation journée de terrain élus/équipe du 1^{er} octobre

Afin de préparer la journée de terrain du 1^{er} octobre à destination des élus, un recensement des points d'intérêts à voir à cette période a été fait.

Compte tenu de la taille du territoire et de l'éloignement des sites à voir, il est nécessaire de prioriser un secteur géographique concentrant plusieurs thématiques d'intérêt.

Monsieur le Président indique qu'il avait été convenu de réaliser ces journées de terrain, une année sur deux dans le haut-Doubs et sur la Loue.

Au regard des chantiers récents ou en cours à cette période, il est proposé de centrer la visite autour du haut Doubs, secteur Drugeon, lacs et montagnes du haut doubs. Les sites suivants pourraient être visités :

- Restauration de la tourbière du Forbonnet à Frasne (programme LIFE)
- Restauration du ruisseau des Melliers à Bouverans et/ou du Coude à Labergement Ste Marie
- Point sur la gestion du lac de Saint Point et projet de restauration du barrage d'Oye et Pallet
- Gestion des milieux naturels du site Natura 2000, vallées du Drugeon et du Haut Doubs, découverte du troupeau de l'EPAGE et des moyens de gestion
- Projet de prévention des inondations à Doubs

Madame Béatrix LOIZON indique que le planning semble ambitieux, Monsieur le Président indique que celui-ci en effet est une ébauche.

Monsieur le Président souhaite que toutes les compétences de l'EPAGE (GEMA – PI – Milieux Naturels) soient présentées lors de cette journée. Monsieur Philippe ALPY valide et souligne l'importance en effet de présenter aux élus, les missions de gestion milieux naturels (N2000 – ENS – RNR).

La visite de 2027 sera orientée sur la Loue.

6. Retours sur différentes actions menées cet été

6.1 Projets GEMA et PI sur ruisseau Vau à Montgesoye

VP concerné : Jean Claude Grenier

L'EPAGE a repris contact avec la commune de Montgesoye, suite aux dernières élections municipales, afin d'essayer de relancer deux projets de travaux sur le ruisseau de Vau : un projet de restauration morphologique sur la partie située à l'amont du village en zone boisée et agricoles et un projet d'amélioration des écoulements en crue sur la partie située dans le village, entre la route départementale et la Loue.

Ces projets ont fait l'objet d'études préalables au stade esquisse et étaient un peu bloqués pour des questions foncières, certains propriétaires n'étant pas convaincus de leur intérêt.

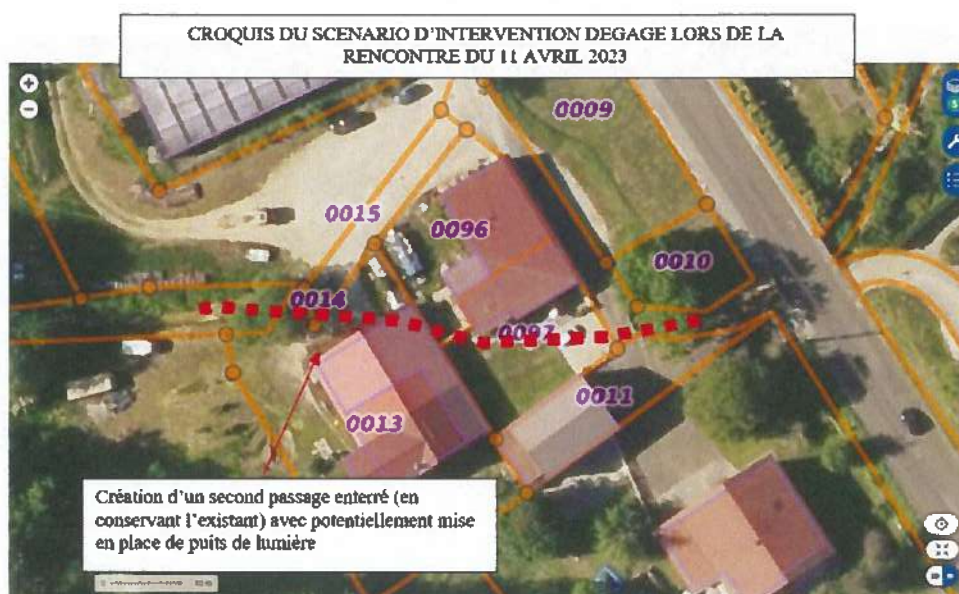




Principe des travaux de restauration proposés : remise en fond de vallée, reméandrement



Une des maisons inondées en juin 2018.



Note : le tracé présenté ici est estimatif et sera à préciser/modifier lors de l'AVP en
fonction des contraintes existantes sur le site

Suite à une réunion avec les nouveaux élus, Madame la maire de Montgesoye a repris contact avec les riverains concernés, une réunion a été organisée pour la partie aval avec un accord de principe des riverains pour poursuivre le projet selon le scénario proposé en avril 2023, consistant à créer un 2^{ème} passage enterré pour augmenter la débitance du cours d'eau en crue.

L'EPAGE pourrait ainsi lancer la phase APD cet automne.

Pour la partie amont, l'exploitant agricole a donné son accord et madame le maire a proposé une rencontre avec les membres de l'indivision concernée à la rentrée. La phase APD pourrait ainsi également être lancée cet automne en cas d'accord.

6.2 Création embarcadère temporaire canoés à Montgesoye

VP concerné : Jean Claude Grenier

En période de restriction de navigation des canoés sur la Loue (débit < 5 m³/s à Vuillafans) les tronçons de la Loue autorisés sont fortement réduits. Sur la Haute Loue, un tronçon situé entre Montgesoye et Ornans concentre la plupart des usagers (loueurs, clubs, particuliers) avec un seul point d'embarquement posant des problèmes d'accès et de sécurité.

Face à l'engouement vers ces pratiques en période de sécheresse, cet embarcadère s'est retrouvé saturé début juillet et les loueurs ainsi que la commune de Montgesoye ont sollicité l'appui de l'EPAGE (qui est compétent, par ses statuts, pour l'aménagement d'embarcadères à canoé sur la Loue) pour trouver une solution alternative.

En accord avec la commune et la DDT du Doubs un nouveau point d'embarquement a pu être identifié et aménagé en 2 jours par l'EPAGE qui a signé une convention avec le propriétaire privé concerné et a réalisé un aménagement léger pour un coût modeste (5000 €).

Cet aménagement très bien situé pourrait être pérennisé si un accord peut être trouvé avec le propriétaire.



6.3 Contrat Natura 2000 réouverture pelouse marnicole à Malans

VP concernée : Béatrix Loizon

Le site Natura 2000 vallées de la Loue et du Lison a une forte responsabilité pour l'habitat de pelouses marnicoles à l'échelle de la Région Bourgogne-Franche-Comté, car il abrite une très grosse proportion de cet habitat rare, dont la protection et la réhabilitation sont en priorité 1 dans le DOCOB du site.

La pelouse marnicole de Malans a été plantée en pins il y a plus de 30 ans. Il subsiste des clairières faisant apparaître des reliquats de cette pelouse, et abritant encore les espèces spécifiques (orchidées, insectes dont le Damier de la succise, sonneur à ventre jaune, etc.)

Un contrat Natura 2000 ni-agricole ni-forestier a pu être mis en place sur cette pelouse, en collaboration avec l'ONF (car relevant du régime forestier). Il est porté par la commune de Malans, pour un montant total de 23 437 € TTC (recette vente de bois : 3 387 €, subvention Natura 16 460 €, restent à charge de la commune 3 589 €).

L'objectif est d'agrandir les clairières pour reconquérir peu à peu l'habitat d'origine là où c'est encore possible, et de reconnecter ces clairières pour une bonne circulation des espèces.

Ce contrat sur 2 années prévoit en année 1 réalisé sur juillet et août 2026. :

- Coupe manuelle des pins
- Débardage préservant le sol :
 - o Câblage et treuillage hors de la zone fragile et reprise par un porteur sur les pistes existantes
 - o Débardage avec des chevaux
- Stockage des bois hors pelouse marnicole (vente gérée par l'ONF)

2027 sera consacré à du débroussaillage manuel des semis de pins, viornes et autres petits ligneux au niveau des lisières.

Afin d'objectiver le résultat de ces travaux, des inventaires ont été menés avant travaux et seront reconduits ensuite : structure des lisières (EPAGE - selon protocole CBNFC), placettes de suivis botaniques (ONF), invertébrés (EPAGE).



Clairière : faire reculer la lisière

Corridor à élargir

>>>>>>>>>





Coupe manuelle / câblage et treuillage des troncs



Débardage équin

7. Questions diverses

- Gestion de la RNR Frasne Bouverans

Monsieur le Président indique que la convention de prestation conclue avec la Communauté de communes Frasne-Drugeon (CCFD), concernant la gestion de la Réserve naturelle régionale de Frasne-Bouverans, arrive à échéance le 31 décembre 2026.

Actuellement, la CCFD est le gestionnaire principal et l'EPAGE intervient en qualité de prestataire. Ce fonctionnement ayant aujourd'hui atteint ses limites, l'EPAGE souhaite faire évoluer l'organisation vers une co-gestion de la réserve, avec une répartition claire et définie des rôles et responsabilités entre les deux gestionnaires.

La Région Bourgogne-Franche-Comté encourage également la mise en place d'une co-gestion. Elle doit prochainement transmettre un calendrier de mise en œuvre et accompagnera les parties dans la rédaction de la nouvelle convention.

Dans ce cadre, un courrier sera adressé ce jour à la Communauté de communes Frasne-Drugeon afin de solliciter officiellement la mise en place de cette co-gestion.

- Rencontre Communauté de Communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs et Syndicat Mixte des Deux Lacs

Monsieur le Président indique que le mardi 01 septembre l'EPAGE a rencontré la Communauté de Communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs et Syndicat Mixte des Deux Lacs, afin notamment d'évoquer le travail partenarial à mettre en place à la suite du transfert du Lac de Saint Point à l'EPAGE.

Un groupe de travail sera constitué et aura pour objectif de travailler à la mutualisation des cartes et l'uniformisation des pratiques. Dans ce cadre un accompagnement auprès d'un cabinet extérieur pourra être sollicité. Un comité de pilotage sera créé et se réunira tous les ans.

Cette rencontre a également permis de rappeler que les travaux de réhabilitation du barrage du Lac de Saint-Point vont certes augmenté la fréquence de submersion de certaines portions du réseau d'assainissement de la CCLMHD, mais que des travaux de reprise de ces réseaux étaient de toute façon à faire. L'EPAGE sera présent en appui auprès de la CCLMHD dans le cadre des travaux de reprise des réseaux. Enfin, une présentation des travaux réalisés par le passé ainsi que des travaux à venir sur le territoire de la CCLMHD a été effectuée.

- Commissions thématiques

Monsieur le Président informe qu'une relance a été transmise aux délégués titulaires et suppléants ainsi qu'aux EPCI afin de les inviter à s'inscrire aux différentes commissions thématiques créées. Monsieur Ludovic MIROUDOT demande s'il est envisageable d'ouvrir les commissions aux conseillers municipaux, Monsieur le Président indique qu'une réflexion à ce sujet sera menée.

La constitution des commissions aura lieu lors du comité Syndical du 1^{er} octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 11h30.

Le secrétaire de Séance

Ludovic MIROUDOT

Le Président de l'EPAGE

Haut Doubs Haute Lône

Olivier BILLOT

